

Droit, Économie, gestion Mention Aménagement, villes et Territoires, spécialité Aménagement, villes et Territoires

RNCP15170 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802, K1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la certification exerce des fonctions liées au diagnostic de l'espace urbain, à différentes échelles de territoire (ville, région, bassin d'emploi...). Il assure son expertise en urbanisme et urbanisme durable où il doit concevoir un projet d'aménagement urbain ou de développement sur le territoire en lien avec ce diagnostic en évaluant sa faisabilité et sa dimension. Il coordonne les activités liées au suivi des actions à mener, de leur définition à leur réalisation.

Il accompagne les institutions publiques en stratégie et en conseil et en associant les acteurs territoriaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Conduire des diagnostics territoriaux aux différentes échelles géographiques
- Manager, conduire, suivre un projet urbain et/ou des actions d'accompagnement de ce projet
- Communiquer sur un projet, concevoir et gérer les outils de communication
- Analyse et diagnostic territorial
- Conseil et accompagnement des acteurs locaux et publics sur les conséquences des décisions à prendre
- Coordination d'équipe
- Coordination des actions de communication du projet
- Application de la politique territoriale et règles d'urbanisme
- Mettre en relation les parties prenantes de l'espace urbain (collectivités locales, Etat, maitres d'ouvrages publics ou privés)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Structure intercommunale, commune, conseil général, conseil régional
- les agences privées d'urbanisme ou bureaux d'études
- les associations dans le champ du développement local et territorial ;
- les organismes HLM et SEM (sociétés d'économie mixte)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de projet urbain

Urbaniste

Chef de projet développement territorial

Chargé de mission développement local

Chargé d'études économiques, culturelles, sociales sur un territoire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

COMPOSITION DU JURY — VAE

L'Administrateur général ou son représentant (président du jury), le responsable ou son représentant du service VAE, 4 enseignants dont le responsable pédagogique de la formation ou son représentant, 2 représentants qualifiés des professions concernées.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15170/>